

DÉPARTEMENT (collectivité) :

LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT (subdivision) :

NANTES

Effectif légal du conseil municipal :

19

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de délégués à élire :

5

Nombre de suppléants à élire :

3

Communes de moins de 3 500 habitants

Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

COMMUNE :

La LIMOUZINIÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA LIMOUZINIÈRE 44310

Étaient présents les conseillers municipaux suivants) ¹:

DUPONT Marie-Josèphe	CHIFFOLEAU Marc	
ESMANGART DE B. Fabienne	CORTET Florent	
VAILLANT Gisèle	DENIS François	
DELAUNAY Samuel	FAUCOND Nathalie	
NOUNTCHONGOUÉ Richard	GUILLOU Evelyne	
LAUNAY Frédéric	NAUD Olivier	
BIRET Elodie	RAVAUD Evelyne	
BRUNEAU Marc		

Absents ² : ANGIBAUD Patricia (Pouvoir à RAVAUD Evelyne)
GARBOWSKI Nicolas (Pouvoir à DELAUNAY Samuel)
DEYROLLE Nicolas
RAUD Bénédicte

1. Élection des délégués

1.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 17 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) . 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 17 _____
- e. Majorité absolue ³ 9 _____

¹ Indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants (article LO 286-1 du code électoral), ni être élus délégués ou suppléants.

² Préciser s'ils sont excusés, s'ils ont donné pouvoir et à qui (art. L. 288 du code électoral).

³ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAUNAY Frédéric	15.....	Quinze
VAILLANT Gisèle.....	14.....	Quatorze.....
NOUNTCHONGOUÉ Richard	14.....	Quatorze.....
DELAUNAY Samuel.....	12.....	Douze
GUILLOU Evelyne	10.....	Dix
RAVAUD Evelyne	10.....	Dix
ESMANGART DE BOURNONVILLE Fabienne	10.....	Dix
.....

1.2. Proclamation de l'élection des délégués ⁴

Monsieur LAUNAY Frédéric né(e) le 11/01/1965 à NANTES 44
 Adresse 25. Rue Charles de Gaulle 44310 LA LIMOUZINIÈRE
 a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.
 Madame Gisèle VAILLANT..... né(e) le 27/11/1947 à LA LIMOUZINIÈRE 44
 Adresse 12 Bellevue 44310 LA LIMOUZINIÈRE 44310
 a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.
 Monsieur NOUNTCHONGOUÉ Richard né(e) le 01/03/1954 ... à YAOUNDE
 Adresse 4. Rue des Chênes 44310 LA LIMOUZINIÈRE
 a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.
 Monsieur DELAUNAY Samuel né(e) le 06/08/1972 à LUCON 85
 Adresse 3. Rue de la Moncire 44310 LA LIMOUZINIÈRE.....
 a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.
 Madame GUILLOU Evelyne né(e) le 22/09/1953 à BOUGUENAIS 44
 Adresse 3. Rue des Courtils 44310 LA LIMOUZINIÈRE
 a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.

2. Élection des suppléants

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 17 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) . 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 17 _____
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 9 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAVAUD Evelyne	17.....	Dix sept
CHIFFOLEAU Marc	17.....	Dix sept
ESMANGART DE BOURNONVILLE Fabienne	16.....	Seize.....
GARBOWSKI Nicolas	1.....	un.....
.....

⁴ Indiquer, les noms prénoms, date et lieu de naissance, adresse de chaque délégué élu, le tour de scrutin à l'issue duquel il a été proclamé délégué, ainsi que le mot : « accepter » s'il accepte le mandat ou le mot : « refuser » s'il refuse. En cas d'absence, rayer les mots : « et a déclaré ... le mandat ».

2.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu⁵.

Madame RAVAUD Evelyne né(e) le 29/11/1955 à ANGERS 49
Adresse 4. Rue de la Vigne du Moulin 44310 LA LIMOUZINIÈRE
a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.
Monsieur CHIFFOLEAU Marc né(e) le 14/05/1968 à MACHECOUL 44
Adresse 18. Rue du Stade 44310 LA LIMOUZINIÈRE
a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.
Madame ESMANGART DE BOURNONVILLE Fabienne né(e) le 10/03/1966 à CHAMPAGNOLE jura.....
Adresse 23. La Névelièrre 44310 LA LIMOUZINIÈRE.....
a été proclamé(e) élu(e) au 1ER..... tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **dix sept juin deux mil onze**, à **dix neuf** heures, **trente** minutes, en triple exemplaire⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire,

Le secrétaire,

Les deux conseillers municipaux les plus âgés,

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes,

⁵ Indiquer, les noms prénoms, date et lieu de naissance, adresse de chaque suppléant élu, le tour de scrutin à l'issue duquel il a été proclamé suppléant, ainsi que le mot : « accepter » s'il accepte le mandat ou le mot : « refuser » s'il refuse. En cas d'absence, rayer les mots : « et a déclaré ... le mandat ».

⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire.